

Circulaire n°23 du 26 mars 2018

Aux : Présidents de Ligues

De : Jean-Marie BELLICINI
Jack ROULET

Copie : Comité Directeur
Frédéric SANAUR
Patrice GERGES

OBJET: REPRESENTATION DES DELEGUES DE CLUBS – ASSEMBLEE GENERALE FFA

Chers amis,

Lors de l'Assemblée Générale de la FFA du samedi 28 avril 2018, les clubs de votre ligue seront représentés par les délégués que vos clubs ont élus lors d'une précédente Assemblée Générale de votre Ligue.

Cependant si certains délégués titulaires ne peuvent être présents et en application de l'article 93.4 ils seront remplacés par un délégué suppléant.

Dans ce cas, ce délégué suppléant se devra de présenter lors de l'émargement le document joint à la présente, document qui aura été complété par le délégué titulaire absent et validé par le ou la Président(e) ou le ou la Secrétaire Général(e) de Ligue.

Pour le cas où le délégué suppléant ne pourrait présenter ce document entièrement rempli, il ne pourra pas prendre part aux différents votes lors de cette Assemblée Générale.

Par ailleurs, lors de l'émargement, chaque délégué devra présenter une pièce d'identité.

Avec nos cordiales amitiés sportives.

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général FFA

Jack ROULET
Président CSR FFA

Assemblée Générale FFA

28 AVRIL 2018 Lyon

Remplacement de Délégué

Partie à remplir par le délégué titulaire

Je soussigné(e) Madame, Monsieur _____,

Délégué(e) titulaire de la ligue d'Athlétisme de _____,

atteste ne pouvoir me rendre à l'Assemblée générale de la FFA le 28 avril 2018 et m'engage à transmettre l'ensemble des éléments reçus au délégué suppléant.

Faite pour valoir et servir ce que de droit

A :

Le :

Signature du délégué titulaire :

Partie à remplir par **Président(e) ou Secrétaire Général(e) de Ligue**

Madame, Monsieur _____ délégué(e) suppléant(e),
remplacera Madame, Monsieur _____

Lors de l'Assemblée Générale de la FFA le samedi 28 avril 2018 conformément à l'article 93.4 du règlement Intérieur de la FFA.

Faite pour valoir et servir ce que de droit

A :

Le :